

DATE : Le 31 août 2015

OBJET : Demande d'accès à l'information – Statistiques d'inspection

Depuis la mise en place de la ligne 1 844-ANIMAUX le 30 juin 2014, voici les statistiques concernant les plaintes reçues :

- Le nombre de plaintes pour les animaux domestiques :
Nous avons reçu 2 470 plaintes en lien avec différentes espèces animales.
- Le nombre de plaintes pour les animaux d'élevage :
Nous avons reçu 653 plaintes pour les animaux d'élevage.
- Le nombre de plaintes pour les volailles d'élevage commercial (poules pondeuses d'œufs de consommation, poulet à griller, poules pondeuses d'œufs d'incubation) :
Nous avons reçu 153 plaintes. Nous ne faisons pas la distinction entre l'élevage commercial et l'élevage en ferme. Ce sont toutes des plaintes en lien avec de la volaille (dinde, canard, poulet, caille).

Direction de la santé et du bien-être des animaux